

# ASL THALES Section NATATION Année 2023

## REGLEMENT

### **1 - Composition du bureau**

Les membres du bureau sont élus lors de l'Assemblée Générale Annuelle par les adhérents. Ils sont chargés d'animer, d'organiser, de développer l'activité et rendent compte au bureau de l'ASL.

Sont élus : le Président, le Trésorier, le Secrétaire, le responsable Matériel.

Le Président, le Trésorier, le Secrétaire et le responsable Matériel sont des membres en activité.

La nomination d'un vice-Président n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Il remplace le Président en cas d'indisponibilité de ce dernier. Sinon, le Trésorier et le Secrétaire décident d'un commun accord qui d'eux le remplace.

### **2 – Assemblée Générale**

Sur convocation du Président, l'Assemblée générale a lieu une fois par an dans les locaux du CE en présence d'un représentant de l'ASL.

La validité de l'assemblée sera établie conformément à l'article 7 du règlement de l'ASL.

### **3 - Activités**

La Section NATATION permet aux adhérents **adultes** (les activités NATATION **enfant** sont gérés par la section ASL ENFANT depuis le 16-janv-2007) de participer aux activités NATATION **au sein de clubs de NATATION** à des conditions de tarifs préférentiels :

- Leçons individuelles adulte
- Pratique loisirs en piscine : Sophia, Antibes, Vallauris, Grasse, Nice, Cannes...
- Licence FFN pour entraînement CNA Antibes (masters et aquagym)
- Entraînement CNA Antibes (masters et aquagym)
- Courses en eau libre : FFN Aqua Challenge, Traversée des Iles de Lérins, etc
- Entraînement libre en mer de mai à sept

Les activités de **type Aquagym, Aquavélo ne sont a priori pas gérées par la section NATATION** : se rapprocher de la section GYMNASTIQUE.

Néanmoins, **dans certains cas particuliers** où les activités se passent dans **un établissement équipé d'un vrai bassin de natation et que l'abonnement Aquagym / Aquavélo en permet l'accès**, la section NATATION peut au cas par cas accepter de subventionner cette activité.

Par ailleurs, comme il n'existe pas de Section TRIATHLON, la section peut accepter au cas par cas de subventionner l'adhésion à cette activité sportive.

#### 4 - Adhésion

Les activités de la section sont ouvertes à tous, **mais les subventions ne sont octroyées qu'au personnel « ayant droit » (qui sont listés par chaque adhérent dans son formulaire d'assurance ASL obligatoire).** (cf article 8 des statuts de l'ASL). **Dans le but de veiller à la tenue du budget, il pourra être demandé à l'adhérent de fournir au minimum une preuve de vie commune concernant son conjoint déclaré (facture téléphone, etc à la même adresse).**

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à **5 € par famille** et ouvre les droits aux activités de la section NATATION pour l'année civile (pour éviter tout malentendu, exceptionnellement pendant la période COVID et jusqu'à la fin 2022, cette cotisation avait été suspendue). **Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ASL THALES NATATION » ou bien vous pouvez effectuer un virement vers le compte suivant (merci de mentionner votre nom pour la traçabilité à partir du relevé de compte de la section) :**



Relevé d'identité bancaire / IBAN

— Cadre réservé au destinataire du relevé —

Identification du compte pour une utilisation nationale			
14607	00337	60738571838	50
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	C/Ié RIB

Domiciliation BIC

BPMED VALBONNE ANTIPOLIS	CCBPFRRPPMAR
--------------------------	--------------

— Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN) —

FR76	1460	7003	3760	7385	7183	850
------	------	------	------	------	------	-----

VOS COMPTES EN DIRECT  
24h/24 7j/7

Par téléphone - Tonalité Plus  
08.90.90.13.13 \*

Par internet - Cyberplus  
www.mediterranee.banquepopulaire.fr

Avec votre carte bancaire

\*Service 0.12€/min + prix appel

0337

ASL THALES SOPHIA  
NATATION  
525 ROUTE DES DOLINES  
BP 157  
06560 VALBONNE

#### 5 - Participation – Subvention

Le montant de la subvention d'une activité **ne peut excéder 40% du coût global payé par l'adhérent** et le plafond de subvention annuel est fixé par l'ASL. Ceci s'applique à chaque ayant-droit individuellement.

**Pour 2023, depuis l'AG Extraordinaire de l'ASL du 13 mars 2023, il est fixé à 140€.**

Tout participant **extérieur**, dont l'adhésion a reçu l'approbation du bureau, bénéficie du tarif **préférentiel CE THALES, mais d'aucune subvention.** (sauf cas très exceptionnel et avec l'accord du bureau complet de la section, par exemple lorsqu'une participation extérieure est indispensable au maintien d'une activité).

Les activités de type « **découverte** » ou « **initiation** » peuvent être entièrement subventionnées, mais dans la plupart des cas, elles sont subventionnées à 80%.

Un évènement en relation avec les activités de la section peut faire l'objet d'une subvention exceptionnelle.

## 6 - Stages

Ils seront organisés par niveaux si besoin et si possible.

Si le nombre des places est limité :

- priorité aux « ayant droits »
- priorité aux premiers inscrits n'ayant pas encore participé à un stage
- liste d'attente en cas de désistement

## 7 - Compétitions / Courses

**Les inscriptions aux courses en eau libre ne sont plus prises en charge par la section.**

Les adhérents peuvent participer aux Jeux de Sophia, mais la section ne finance a priori aucune inscription ni participation.

## 8 - Billetterie

Il n'y a pas de permanence billetterie. Des tarifs préférentiels THALES sont négociés avec certains prestataires, par exemple NAUTIPOLIS. **Chaque adhérent est responsable de demander le tarif THALES au moment de l'achat de sa prestation, en présentant son justificatif d'appartenance à THALES, et fournit sa facture acquittée au Trésorier de la section NATATION pour obtenir son remboursement ultérieur.**

Des forfaits de 10 entrées pour le Stade Nautique d'Antibes ont été achetés par la section à tarif spécial CE auprès du prestataire et revendus aux adhérents. A noter que le CE étant officiellement basé à Valbonne / Sophia Antipolis, c'est le tarif CASA qui s'applique (40 €) et ces forfaits sont donc revendus 20€ aux adhérents (20 € étant en parallèle débités du crédit de l'adhérent en question auprès de la Section).

## 9 - Prêt de matériel

La section NATATION a fait acquisition de combinaisons de nage en eau libre (2 hommes, 2 femmes).

Contactez le Responsable Matériel pour les emprunter, gratuitement.

## 10- Assurance

Tout adhérent à la section bénéficie des garanties accordées au CSE THALES DMS SOPHIA conformément à l'article 25 du règlement de l'ASL, en conséquence de quoi **chaque adhérent doit impérativement fournir le formulaire d'assurance ASL obligatoire dûment rempli pour lui et ses ayants-droits afin de bénéficier des prestations de la section et être couvert par l'assurance.**

## 11 - Informations

Les activités de la section NATATION sont communiquées aux adhérents via e-mail et publiées sur le site WEB de l'ASL à la page :

[Natation – ASL Sophia \(asl-audaces.org\)](http://asl-audaces.org)

## 12 – Synthèse des règles d'attribution des subventions

L'attribution de la subvention ASL sur les activités de la section NATATION est soumise aux règles suivantes :

- être adhérent à la section NATATION (adhésion + assurance ASL)
  - **5 € par an / par famille** valide du 1er janvier au 31 décembre de l'année
  - à régler par chèque à l'ordre de ASL THALES NATATION ou par virement bancaire
- être « ayant droit » (**déclaré par un adhérent dans le formulaire d'assurance ASL obligatoire et pouvant faire l'objet d'une demande de justificatif**).
- le montant de la subvention pour des achats de places d'entrées en piscine ou d'abonnement à des clubs est de **40% des frais payés par l'ayant-droit**.

Le plafond annuel des subventions adulte est fixé par l'ASL :

**>> 140 € par an / par ayant-droit en 2023**

Le versement de la subvention de la section est fait directement à l'adhérent sur fourniture au Trésorier du justificatif d'achat de l'activité qui doit comporter le détail de l'activité et les coordonnées du bénéficiaire. Pas de remboursement sur seul ticket de carte de crédit.

**Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à contacter directement par email les membres du bureau de la section.**